

mandat de la troupe jusqu'en juin 1972, et le Canada a convenu de ne pas rap-
peler ce contingent au cours de cette période. Un certain nombre d'incidents
sont survenus à Chypre en 1971 et la situation demeure incertaine. On estime
que la présence de l'UNFICYP est nécessaire afin d'aider au maintien de l'équi-
libre des forces pendant que se poursuit la pénible recherche d'un règlement
politique au cours des pourparlers entre les deux communautés de l'île.

La Section est toujours chargée de la coordination des autorisations di-
plomatiques relatives aux visites navales de même que des autorisations de sur-
vol et d'atterrissage des avions militaires canadiens outre-mer et des avions
militaires étrangers au Canada.

Parmi les autres fonctions de la Section, on compte l'assistance prêtée
au Collège de la défense nationale dans la préparation de ses tournées outre-mer
(le ministère nomme un haut fonctionnaire qui fait partie du personnel de direc-
tion du collège), la coordination protocolaire des visites qu'effectuent les
hauts fonctionnaires du ministère de la Défense nationale à l'étranger, les dé-
marches préalables à certains exercices d'entraînement militaire qu'effectuent
à l'étranger les Forces armées canadiennes de même que diverses autres ques-
tions dont ne s'occupent pas les sections de l'OTAN et de l'Amérique du Nord.

Direction du désarmement et du contrôle des armements

L'importance que le Canada accorde à la tâche de mettre un terme à la course
aux armements, nucléaires et autres, comme moyen de contribuer à la sécurité du
Canada et à un climat mondial plus sain n'a pas diminué au cours de 1971. Les
représentants canadiens à la Conférence du Comité du désarmement (CCD) de Genève,
à l'Assemblée générale des Nations Unies et à l'Organisation du Traité de
l'Atlantique Nord ont continué de demander de façon pressante l'adoption de
mesures concrètes relatives au contrôle des armements et de chercher les moyens
de faciliter les progrès en ce sens. Ces efforts sont coordonnés par la Direction
du désarmement et du contrôle des armements du Bureau de la défense et du con-
trôle des armements.

Bien qu'il n'y ait aucune réalisation importante à signaler pour 1971 dans
le domaine du désarmement, plusieurs événements intéressants et prometteurs se
sont produits, notamment:

- a) La poursuite des négociations entre les deux grandes puissances
nucléaires sur les moyens de freiner la course aux armements stra-
tégiques;
- b) la mise au point par la CCD du texte d'un traité interdisant la
conception, la production et le stockage d'armes chimiques et
biologiques et contenant des dispositions quant à leur destruc-
tion, et la signature de ce traité par la vingt-sixième assemblée
générale;
- c) la démarche de l'OTAN ayant pour objet de déterminer si l'Union
soviétique accepterait de participer à des discussions sérieuses
sur les réductions mutuelles et équilibrées des forces en
Europe;